

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 29 mars 2011

M. Denis Talbot
Chargé de projet
Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (QC) G1R 5V7

Objet : Projet Parc éolien de Saint-Valentin
Questions de la commission du 29 mars 2011

DQ19

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 8, 9, 10 et 11 mars derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir de l'information complémentaire et vous adresse une série de questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 31 mars prochain à 17 h, compte tenu de la deuxième partie d'audience publique débutant le 4 avril prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Questions du 29 mars 2011

Écosystème terrestre

1. Est-ce que la création de réserves naturelles, d'aires protégées ou de corridors fauniques est prévue dans un rayon de 20 km des éoliennes? Le cas échéant, préciser.

Climat sonore

2. Il n'y a pas eu d'analyse et d'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact du promoteur concernant l'évaluation des répercussions sonores du projet. La commission souhaite obtenir l'avis de la direction des politiques de la qualité de l'atmosphère à ce sujet.
3. Les sommaires de rapports de suivi du climat des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Vallau déposés à la commission par le MDDEP affirment que les niveaux sonores mesurés aux points récepteurs n'ont jamais dépassé de manière significative les critères de la note d'instruction 98-01 et que, lorsque le niveau mesuré au point récepteur a dépassé ponctuellement ces critères, il n'a pas été possible de distinguer la contribution du parc éolien au climat sonore (DB30, p. 4 et DB31, p. 9).
 - a. À partir de combien de dBA, le ministère considère-t-il qu'un dépassement est significatif?
 - b. Quelle est la procédure de réception et de traitement des rapports de suivi du climat sonore du ministère? Les experts en bruit du ministère participent-ils systématiquement à cette procédure?
 - c. Puisque le promoteur s'est dit incapable de distinguer la contribution sonore des éoliennes à certaines occasions, comment a-t-il été possible de vérifier si les critères de la note d'instruction 98-01 étaient alors respectés?
4. Sur les suivis du climat sonore :
 - a. Veuillez fournir la liste des rapports de suivis du climat sonore de parcs éoliens qui ont été déposés par les promoteurs au ministère.
 - b. Y a-t-il eu des cas où les suivis d'exploitation, réalisés par les promoteurs, ont démontré que les critères de la note d'instruction 98-01 étaient dépassés près des résidences dû à la contribution des éoliennes? La Commission réfère ici à tout dépassement des valeurs de 40 dBA la nuit ou de 45 dBA le jour, que le MDDEP les juge significatifs ou non. Pour chacune de ces situations, veuillez donner les valeurs des indices sonores pertinents, indiquer le parc éolien concerné, la puissance de l'éolienne en cause, la hauteur au moyeu, l'année du suivi et préciser la distance qui séparait l'éolienne de la résidence touchée. Précisez également les conditions météorologiques qui prévalaient alors.
 - c. Pour chacune des situations présentées en c), veuillez préciser si ces dépassements ont été étudiés à la suite d'une plainte d'un citoyen ou mis en évidence lors des suivis d'exploitation, indiquer les mesures particulières prises par les promoteurs concernés pour éviter de nouveaux dépassements.

Eau souterraine

5. Est-ce qu'une cartographie de la nappe phréatique dans la zone d'étude a déjà été produite? Le cas échéant, veuillez la déposer.
6. Veuillez formuler un avis concernant l'opinion technique déposée par le promoteur (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DA20.pdf).

Paysage

7. Veuillez fournir la liste des rapports de suivis du paysage que le Ministère a reçus à ce jour. Que mettent en évidence ces rapports? S'il y a eu des sondages auprès de résidents vivant au sein ou près des parcs éoliens, veuillez indiquer les résultats de ces sondages en mettant en exergue la distance des éoliennes. S'il y a eu des sondages auprès des touristes, veuillez en donner les principaux résultats et la démarche méthodologique suivie pour les conduire. Quels en sont les enseignements?
8. Quels sont les résultats des suivis du paysage effectués jusqu'à présent dans les parcs éoliens en exploitation au Québec et quelle est votre analyse de ceux-ci?
9. Est-ce que les modèles présentés sont représentatifs de la réalité?